



RÉVISION DU SCOT DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

SÉMINAIRE DE FORMATION
POST ÉLECTION

30 JUIN 2026



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



00 | OBJECTIFS DU SÉMINAIRE DE CE JOUR



Présenter les avancées du projet de révision du SCoT-AEC



Reprendre la démarche post-élections municipales avec les nouvelles équipes



Appréhender les enjeux d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



Partager les ambitions collectives pour le territoire de la Bresse bourguignonne

ORDRE DU JOUR

- 01 | Les enjeux d'un SCoT et les enjeux d'un PCAET
15 min
- 02 | Avancement de la révision du SCoT valant Plan Climat Air
Energie Territorial (PCAET)
10 min
- 03 | Témoignages sur les grandes ambitions du projet
20 min
- 04 | Pour aller plus loin : Echanges par tables sur
l'application du SCoT et du PCAET
1h15
- 05 | Conclusion et suites

PROJECT NAME

30/06/2026 | 3

01 | **Les enjeux d'un Schéma de
Cohérence Territoriale (SCoT) et
les enjeux d'un Plan Climat Air
Energie Territorial (PCAET)**

30/06/2026 | 4

02 | LA BRESSE
BOURGUIGNONNE

4 EPCI et 88 communes



30/06/2026 | 5

01 | EN SYNTHÈSE UN SCOT-AEC, C'EST...

- **Un Schéma...** = un document « stratégique » fixant les orientations générales d'aménagement pour les 20 prochaines années
- **...de Cohérence...** = articulant l'ensemble des thématiques urbaines et environnementales de l'aménagement et définissant un cadre commun aux documents d'urbanisme locaux
- **...Territoriale...** = élaboré à l'échelle d'un territoire de projet cohérent, d'un seul tenant et sans enclave : la Bresse bourguignonne
- **...Air Energie Climat...** = intégrant les enjeux des transitions climatiques, énergétiques et environnementales.

01 | QUELS SONT LES ENJEUX D'UN SCOT ?

Qu'est ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?

Objectif = planifier le développement à horizon 20 ans.

La projection de besoins d'aménagement **adaptés au contexte local de la Bresse bourguignonne** :

- **Organiser** le développement du territoire en s'appuyant sur une armature territoriale cohérente
 - Garantir un niveau de services, d'équipements et de mobilités adapté aux habitants
- **Projeter** les besoins en logements, en équipements et infrastructures, en foncier économique et trouver les moyens d'y répondre
- **Préserver** les espaces agricoles, naturels et forestiers qui constituent des richesses du territoire et rendent des services écosystémiques
 - Risques, biodiversité, paysage...

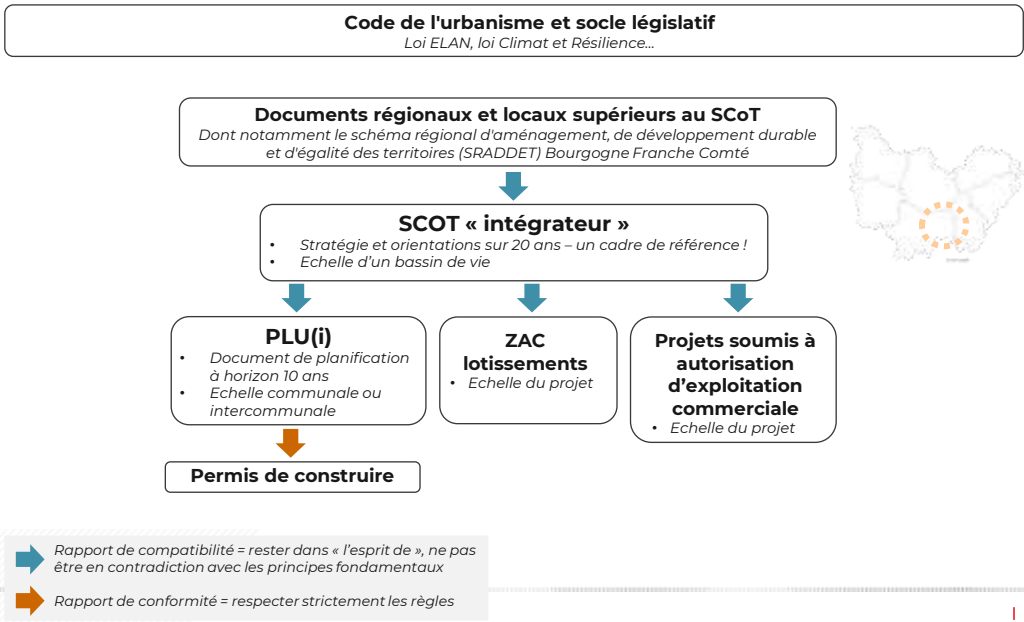


Développement durable = trouver un équilibre

Parce que des objectifs peuvent parfois être contradictoires, le SCoT conduit à faire des choix et à définir des priorités pour trouver un équilibre durable

01 | QUELS SONT LES ENJEUX D'UN SCOT ?

Quelles différences entre le SCoT, le PCAET et le PLU ?



01 | LE PRINCIPE D'URBANISATION LIMITÉE EN ABSENCE DE SCOT

- En l'absence de SCoT : **règle « d'urbanisation limitée »** qui empêche d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation dans les PLU/PLUi.
 - *Seule une dérogation préfectorale peut être accordée sous conditions, après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et avis de l'établissement public en charge du SCoT, lorsqu'un schéma est en cours d'élaboration.*
- Le SCoT permet :
 - de **garder la main** sur l'urbanisation du territoire,
 - de **donner** et d'**organiser** les **capacités de développement**,
 - de **maîtriser l'étalement urbain** pour préserver l'identité rurale.

01 | CE QUE LE SCOT FAIT / CE QU'IL NE FAIT PAS

Le SCoT fixe le cap, le PLU trace le chemin

Ce que le SCoT fait ✓

- Fixer l'armature territoriale et les rôles de chaque commune avec les droits et devoirs qui en découlent
- Répartir les objectifs de production de logements
- Délimiter les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité à préserver dans tous les PLU
- Fixer l'objectif de réduction de la consommation foncière
- Orienter les choix de localisation : logements en proximité des centres-bourgs, équipements dans les pôles, activités économiques sur les sites existants

Ce que le SCoT ne fait pas ✗

- Il ne classe pas les terrains constructibles ou non à la parcelle
- Il n'interdit pas un projet précis sur un terrain précis
- Il ne fixe pas les règles de hauteur, d'emprise au sol, de recul...
- Il ne délivre pas les permis de construire

Exemple d'application dans un PLU :

- Le SCoT dit : « Dans ce secteur, on préserve un corridor écologique - pas de développement urbain »
 - Le PLU dit : « Ce terrain précis est classé en zone naturelle. »

01 | SPÉCIFICITÉ POUR LA RÉVISION DU SCOT BRESSE
BOURGUIGNONNE : PLACER LA SANTÉ AU CŒUR DU
PROJET

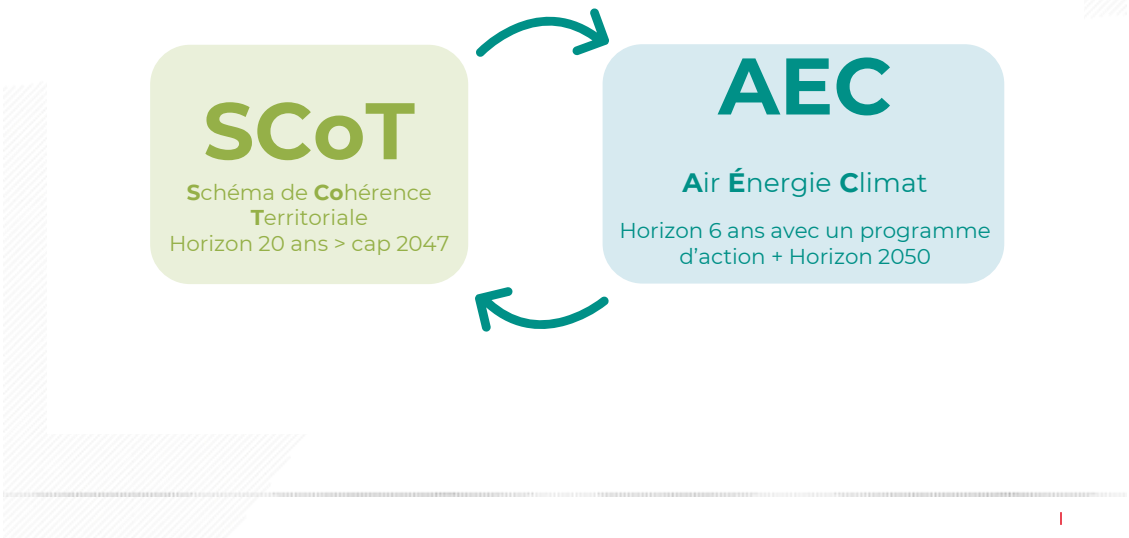
« La santé est un état de complet bien-être physique, mental, social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Rappel - Les 5 catégories des **déterminants de santé** :



01 | SPÉCIFICITÉ POUR LA RÉVISION DU SCOT BRESSE
BOURGUIGNONNE : L'INTÉGRATION D'UN VOILET AIR
ENERGIE CLIMAT

Le volet Air Energie Climat intégré :



01 | LES ENJEUX D'UN PCAET

Pourquoi intégrer un volet Plan Climat Air Energie Territoriale ?

Le Plan Climat Air Énergie Territoriale est un document de planification qui vise à **coordonner les actions locales pour :**

- Renforcer la transition énergétique : sobriété énergétique et production locale
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et donc atténuer notre impact sur le changement climatique
- S'adapter aux effets déjà présents du changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air
- Contribuer à l'attractivité territoriale : soutien à l'emploi local
- Répondre à des enjeux sociaux et de santé publique : précarité énergétique, etc.



Mobiliser les acteurs du territoire

02 | Avancement de la révision du SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial

02 | HISTORIQUE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

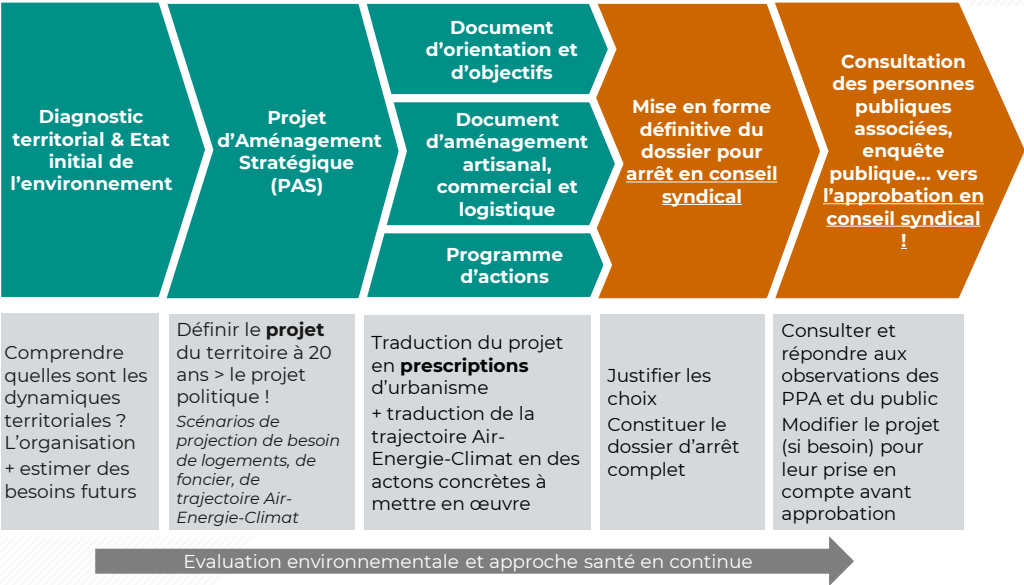
Rappel historique

- **2012** : Lancement d'un premier Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de la Bresse bourguignonne
- **2017** : approbation et entrée en vigueur du premier SCoT
- **2023** : bilan à 6 ans de la mise en application du SCOT
- **30 sept 2024** : suite aux conclusions du bilan, prescription de la révision du SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial



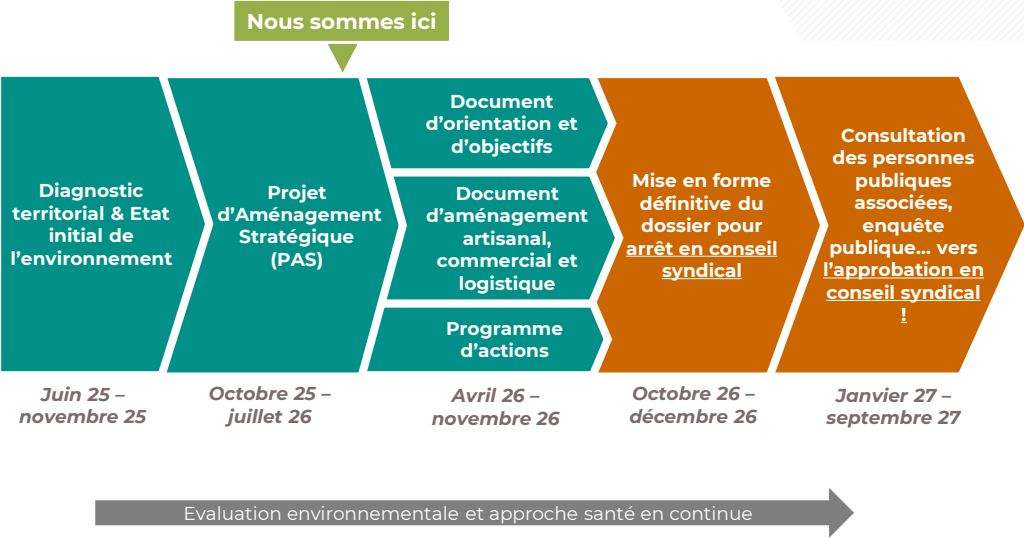
30/06/2026 | 15

02 | LES GRANDES ÉTAPES D'UN SCOT-PCAET : UNE DÉMARCHE SUR PLUS DE DEUX ANS



30/06/2026 | 16

02 | LES GRANDES ÉTAPES D'UN SCOT-PCAET : UNE DÉMARCHE SUR PLUS DE DEUX ANS



30/06/2026 | 17

02 | DEPUIS LE LANCEMENT EN JUIN 2025

Calendrier

- ⇒ Juillet 2025 : un **séminaire de lancement « SCoT et santé »** : quels sont les rapprochements entre aménagement et santé ? En quoi le SCoT peut-il être un outil ?
- ⇒ Octobre / novembre 2025 : **4 ateliers délocalisés** dans les communes pour partager des expériences de terrain, identifier les enjeux et préfigurer les futures orientations :
 - Aménagement économique à Ouroux-sur-Saône / Saint-Germain-du-Plain
 - Armature et aménagement de cœur de bourg à Saint-Germain-du-Bois
 - Habitat et densité à Sainte-Croix-en-Bresse
 - « Climapoly » Air-Energie-Climat à Pierre de Bresse
- ⇒ Février 2026 : un **séminaire prospectif** pour définir les orientations stratégiques à 20 ans : quel avenir pour le territoire ? Présentation et échanges autour de 3 **scénarios de développement**
- ⇒ **Aujourd'hui** : un **séminaire de formation** post-élections pour bien appréhender le SCoT-AEC et partager les ambitions

30/06/2026 | 18

03

Témoignages sur les grandes ambitions du projet de SCoT

INTERVENANTS

Anthony Vadot, Président Syndicat Bresse bourguignonne

Christophe Galopin, 2^{ème} Vice-président

Didier Laurency, 4^{ème} Vice-président

30/06/2026 | 19

03

QUEL TERRITOIRE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE DEMAIN ?

Anthony VADOT
Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

Placer la santé et la qualité de vie au centre des réflexions

- ↪ • Une population vieillissante :
 - Logement
 - Mobilités.
 - Lien social
 - Organisation de l'offre de services
- Les déterminants de santé et de qualité de vie, levier d'attractivité
- Des centres bourgs dynamiques

|

03 | QUEL TERRITOIRE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE DEMAIN ?

Christophe GALOPIN
Vice-Président chargé de l'aménagement et de l'urbanisme

Le développement économique comme levier d'indépendance et d'opportunité pour le territoire et ses habitants

- ↪ • Renforcer l'emploi sur le territoire
- S'appuyer sur les atouts bressans :
 - Position A6 / A39
 - Tissu industriel et artisanal
 - Filières agricoles d'excellence
 - Tourisme et patrimoine
- L'aménagement commercial

03 | QUEL TERRITOIRE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE DEMAIN ?

Didier LAURENCY
Vice-Président délégué au Contrat Local de Santé, au Projet Alimentaire territorial et au Volet Air Energie Climat du SCoT

Placer le changement climatique comme défi pour l'avenir

- ↪ • Des effets : sécheresses, canicules, aggravation des risques naturels, etc.
- Un enjeu sanitaire et social : précarité énergétique, surchauffe des logements et espaces publics, maladies et ravageurs, etc.
- Des leviers locaux : production d'énergie renouvelable, action partenariale sur l'habitat et le bâti, végétalisation...

03 | **QUEL TERRITOIRE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
DEMAIN ?**



ECHANGES ET REACTIONS



PROJECT NAME

30/06/2026 | 23

04 | **Pour aller plus loin :
Echanges par tables sur
l'application du SCoT et du
PCAET**

30/06/2026 | 24

04 | ATELIER PAR TABLES

Objectif : compréhension, montée en compétence et retour d'expérience

Chaque table traite deux thématiques :

- Trame verte et bleue, eau et paysages
- Organisation territoriale, armature et mobilités

Pour chaque thématique (40 min)

- Un temps d'explication et de questions/réponses sur la thématique et son traitement à l'échelle d'un SCoT par l'animateur (10min)
- Un temps de retour d'expérience / d'application de la thématique dans les documents d'urbanisme locaux et dans les projets : PLU et cartes communales (25 min)
- Un temps de proposition d'une action phare à mettre en place sur la thématique pour le futur programme d'action (5 min)

PROJECT NAME

30/06/2026 | 25

05 | Conclusion

30/06/2026 | 26

05 | CALENDRIER

Les étapes

- ⇒ Un **séminaire prospectif** le 02/02 pour définir les orientations stratégiques à 20 ans : quel avenir pour le territoire ? Présentation et échanges autour de 3 **scénarios de développement**
- ⇒ 17/06 : Un Comité de Pilotage avec la nouvelle équipe sur la version **rédigée du Projet d'Aménagement Stratégique**
- ⇒ **Aujourd'hui** : Un **séminaire « formation** des élus avec les nouvelles équipes communales
- ⇒ 08/07 : Un **comité de pilotage** pour poursuivre le travail sur le **Projet d'Aménagement Stratégique**
- ⇒ Septembre : Une concertation des EPCI et des partenaires (personnes publiques associées)

30/06/2026 | 27

Agence Sud-Est
TOULON Siège social
45 rue Cimati, 83000 Toulon
04 94 18 97 18

Agence de PARIS
26 rue du Chemin Vert
75011 Paris
01 53 46 65 06

Agence de LYON
78 rue de la Vilette
69003 Lyon
09 12 46 53 02

Agence d'ANGERS
18 rue de Rennes
49000 Angers
09 65 10 52 24

Agence Sud-Ouest
MONTAUBAN
12 rue Edouard Bellet, 82000 Montauban
05 63 92 11 41



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



CITADIA



www.citadia.com • www.citadiavision.com